Décision 21-DCC-220 du 24 novembre 2021

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Automobiles Vienne Sud, Desruol Automobiles, Drisar Automobiles et Établissements A. Bourget et Cie par la société ECL

Posted on: 24 novembre 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	ECL
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Automobiles Vienne Sud Desruol Automobiles Drisar Automobiles Établissements A. Bourget et Cie

Lire

le texte intégral de la décision
133.34 Ko